

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2014 À 10H30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).

Étaient présents :	Le maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Marc Fredette Chantal Raymond Bruce MacNab Stephen Lloyd Jake Chadwick Tim Kalil
	Directrice générale et secrétaire-trésorière	Katia Morin
Absent :		

1. Résolution 2014-142 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par la conseillère Chantal Raymond résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé :

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 novembre 2014

3. Affaires courantes

- 3.1 Annonces
- 3.2 Correspondances
- 3.3 APLÉ
- 3.4 Suivi de la dernière séance
- 3.5 Période de questions (30 minutes)

4. Finances et Administration

- 4.1 Rapport de la directrice générale
- 4.2 Comptes à payer
- 4.3 Résolution – Dépôt de l'extrait du registre public des dons
- 4.4 Résolution – Approbation et dépôt des indicateurs de gestion 2013 au MAMOT
- 4.5 Résolution – Nomination de l'auditeur indépendant pour les états financiers se terminant au 31 décembre 2014

5. Urbanisme

- 5.1 Annonce du résultat de demande de participation à un référendum Règlement 224
- 5.2 Résolution – Dispense de lecture Règlement 224
- 5.3 Résolution – Adoption Règlement 224

6. Infrastructures

- 6.1 Résolution – TECQ 2010-2013 : seuil minimal d'immobilisation et reddition de compte finale

7. Services publics

- 7.1 Résolution - Plan de Mise en Oeuvre Locale en incendie
- 7.2 Résolution – Entente inter municipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service – Approbation budgétaire 2015

8. Affaires Juridiques

- 8.1 Résolution – Procédure de vente pour non-paiement de taxes

9. M.R.C. et affaires gouvernementales

- 9.1 Rapport du maire

10. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2. Résolution 2014-143 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2014

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c C-19,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Bruce MacNab, et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 novembre 2014 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Affaires courantes

3.1 Annonces

Le maire, Luc Trépanier, invite tout le monde à rester avec nous pour le repas de Noël.

3.2 Correspondances

1. Lettre reçue le 13 novembre 2014 du MAMOT, nous indiquant que nous n'avons toujours pas déposé les indicateurs de gestion 2013.
2. Courriel de l'APLÉ du 19 novembre 2014, l'APLÉ demande d'obtenir de l'espace dans le nouvel hôtel de ville pour l'archivage de leurs documents, soit 2 armoires à 4 tiroirs.
3. Courriel de l'APLÉ du 19 novembre 2014, la lettre confirme le soutien de l'APLÉ au projet de la nouvelle piste sur l'île Goulden.
4. Réception d'un communiqué de la Sûreté du Québec concernant les pneus d'hiver : Rappel : Il est obligatoire d'avoir des pneus d'hiver du 15 décembre au 15 mars. Cette année il y a une nouveauté, il faut que les pneus aient le pictogramme avec le flocon de neige.

3.3 APLÉ

Aucune mention.

3.4 Suivis de la dernière séance

Cette année, neuf (9) installations septiques ont été inspectées. Cinq (5) d'entre elles ont été identifiées comme étant non conformes. Un suivi auprès des citoyens concernés sera entrepris au courant de l'année 2015.

3.5 Période de questions

Début de la période de questions pour une durée maximale de 30 minutes, il est 10h39.

1 – Monsieur Mark Uchwat :

Question : Il explique qu'il a reçu une facture d'ajustements de pour les années 2011 à 2013. En plus, il a reçu un état de compte avec des intérêts. Il aimerait savoir comment c'est possible et pourquoi la Ville n'a pas envoyé une lettre qui explique pourquoi ses frais sont exigibles ?

Réponse : L'évaluation provient de la MRC, ils envoient des mises à jour à la Ville. Lorsque la Ville reçoit ces mises à jour, elle envoie tout de suite les certificats. Dans un deuxième temps la Ville envoie la facture pour l'ajustement des taxes. Il serait sûrement possible d'améliorer la procédure en joignant le certificat que nous recevons de la MRC à la facture.

Question : Pourquoi on n'a pas reçu les états de compte avant ?

Réponse : La Ville tentera d'envoyer des états de compte plus rapidement pour que les gens sachent qu'ils ont des montants dus. N'oubliez pas qu'au début de l'année vous pouvez voir les arriérages sur votre compte de taxes.

Fin de la période de questions: 10h45, il n'y a plus de question.

4. Finances et Administration.

4.1 Rapport de la directrice générale

Elle présente son rapport pour le mois de novembre 2014:

Permis (2), certificats d'autorisation (1), PIIA (0), Lotissement (0) pompage septique (1)

Mutations (2).

La Ville a reçu deux autres mises à jour de la MRC en novembre et en décembre. La Ville a envoyé les certificats aux propriétaires. Il y aura des ajustements de taxes, les propriétaires concernés recevront des factures ou des crédits suite à ces mises à jour.

4.2 Résolution 2014-144 - Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick, et il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :

Ville de Barkmere				
Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant				
No.	Bénéficiaire	Montant	Date	Explication
EFP-284	Hydro	\$201,01	2014-11-10	Électricité 182 ch Barkmere
EFP-285	Hydro	\$48,45	2014-11-13	Électricité - débarcadère
EFP-286	Hydro	\$359,95	2014-11-13	Électricité - luminaires de rue
EFP-279	Revenu Canada	\$1 020,53	2014-11-14	Retenues à la source oct 2014
EFP-287	Bell Mobilité	\$199,72	2014-11-17	Téléphones mobiles - employés
EFP-288		\$285,20	2014-11-19	Paie pour période finissant 2014-11-16
EFP-289		\$1 617,15	2014-11-19	Paie pour période finissant 2014-11-16
EFP-290		\$1 359,09	2014-11-19	Paie pour période finissant 2014-11-16
EFP-293		\$104,67	2014-11-28	Paie vacances
EFP-291	Master card	\$133,09	2014-12-02	Dépenses diverses
EFP-294		\$1 631,28	2014-12-03	Paie pour période finissant 2014-11-30
EFP-295		\$1 358,98	2014-12-03	Paie pour période finissant 2014-11-30
EFP-292	Bell	\$147,55	2014-12-04	Téléphones hôtel de ville
		\$8 466,67		Total - Règlement 213
3761	Croix rouge	\$150,00	2014-12-13	Entente services aux sinistrés
3762	Richard O'Shaughnessy	\$500,00	2014-12-13	Remboursement demande changement zonage
3763	Les ordinateurs SM computers	\$367,92	2014-12-13	Installation VPN sur portables
3764	Yelle Solutions	\$597,88	2014-12-13	Frais annuel site Web
3765	Luc Trépanier	\$2 431,27	2014-12-13	Achat deux ordinateurs, Microsoft Office et Windows
3766	Tremblay Savoie Lapierre	\$1 458,65	2014-12-13	Frais d'avocat
3767	Katia Morin	\$419,87	2014-12-13	Compte de dépenses
3768	Ministre des finances CEAEQ	\$362,18	2014-12-13	Test d'eau
3769	Energies Sonic RN s.e.c.	\$514,96	2014-12-13	Huile à chauffage
3770	Chantal Raymond	\$372,33	2014-12-13	Compte de dépenses
3771	J.V. Maintenance	\$172,46	2014-12-13	Remisage quai
3772	Dave Williams Roy	\$115,67	2014-12-13	Compte de dépenses
3773	Service d'alarme DCS inc	\$816,33	2014-12-13	Frais de surveillance annuel
3774	Projetta Optimum Inc.	\$459,90	2014-12-13	Barrage
3775	Michael Jake Chadwick	\$369,99	2014-12-13	Compte de dépenses
3776	Eastman Systems	\$690,19	2014-12-13	Bulletin
3777	Équipement Moore Ltée	\$439,78	2014-12-13	Location Hôtel de ville temporaire
3778	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant	\$195,46	2014-12-13	Location toilettes sèches
3779	COMBEQ	\$304,68	2014-12-13	Formation 2014
3780	Monique Bibeau	\$600,00	2014-12-13	Tenue de livre
	TOTAL	\$19 806,19		

Le maire, Luc Trépanier, précise que La Ville a utilisé Eastman Systems pour l'impression des bulletins, il s'agit de la compagnie de son beau-frère.

Un des ordinateurs qui a été acheté est un ordinateur pour les finances, ça va permettre un meilleur suivi et de répondre plus rapidement aux demandes des citoyens.

ADOPTÉE

4.3 Résolution 2014-145 – Dépôt de l'extrait du registre public des déclarations d'avantages reçus par les membres du conseil municipal dont la valeur excède 100\$ pour l'année 2014

CONSIDÉRANT les alinéas 3 et 4 de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ c E-15.1.0.1) concernant la déclaration par un membre du conseil de la réception de tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre d'un conseil de la municipalité et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par le paragraphe 4^o de l'article 6 de la loi;

CONSIDÉRANT l'alinéa 2 de l'article 2 du Règlement # 214;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil mentionnent n'avoir reçu aucun don, marque d'hospitalité ou autre avantage et que le registre ne mentionne aucune réception d'un avantage par un membre du conseil pour l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE le conseil municipal de la Ville de Barkmere accepte le dépôt du rapport de la secrétaire-trésorière de cet extrait du registre public des déclarations d'avantages reçus par les membres du conseil dont la valeur excède 100 \$ pour l'année 2014 :

Nombre de déclaration déposée : **Aucune déclaration déposée.**

ADOPTÉE

4.4 Résolution 2014-146 - Approbation et dépôt des indicateurs de gestion 2013 du MAMOT

CONSIDÉRANT QU'une copie du document « Indicateur de gestion 2013 » a été transmise aux membres du conseil avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil approuve les indicateurs de gestion 2013 et que ceux-ci soient déposés au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT).

ADOPTÉE

4.5 Résolution 2014-147 – Nomination de l'auditeur pour l'année financière 2014

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un auditeur pour l'année financière 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE la Ville de Barkmere nomme André Charest C.P.A. comme auditeur pour l'année financière 2014 ;

ET

D'AUTORISER la directrice générale à signer les documents nécessaires pour confirmer cette nomination.

ADOPTÉE

5. Urbanisme

5.1 Annnonce du résultat de demande de participation à un référendum Règlement 224

La Ville a publié un avis public le 20 novembre dernier concernant une demande de participation à un référendum en fonction d'un second projet de règlement 224, la Ville n'a reçu aucune signature. Cela signifie que le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5.2 Résolution 2014-148 - Dispense de lecture du Règlement 224 modifiant le Règlement de zonage 201

CONSIDÉRANT QUE l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q. c.C-19) permet la dispense de lecture d'un projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement numéro 224 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont déclaré avoir lu le Règlement numéro 224 et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil de la Ville de Barkmere renonce à la lecture du Règlement numéro 224 modifiant le règlement de zonage numéro 201.

ADOPTÉE

5.3 Adoption du Règlement 224

Règlement numéro 224 modifiant le règlement de zonage numéro 201

Règlement numéro 224 modifiant le règlement de zonage numéro 201 de façon à :

a) Modifier une norme au sujet de l'implantation de bâtiments et constructions temporaires.

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 201 est en vigueur depuis le 7 décembre 2009 date de délivrance du certificat de conformité de la M.R.C des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut selon la loi modifier le contenu de ses règlements

CONSIDÉRANT QUE le règlement projeté modifie une norme au sujet de Bâtiments et constructions temporaires

CONSIDÉRANT QUE la présente modification a pour but de compléter et de clarifier les normes déjà existantes

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue et ordonne ce qui suit :

Article 1 : Le préambule et les annexes du présent règlement municipal en font partie intégrante.

Article 2 : Le texte du paragraphe 1. a) de l'article 4.9.1 est remplacé par le texte suivant :

Deux (2) abris temporaires hivernaux pour automobiles sont autorisés par bâtiment principal ou par terrain. La superficie totale combinée ne doit pas excéder la superficie maximale autorisée au sous-paragraphe c) ;

Article 3: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi

Résolution 2014-149 - Adoption du Règlement 224 modifiant le règlement de zonage 201

CONSIDÉRANT QUE la Ville a affiché l'avis public concernant une demande de participation à un référendum en fonction d'un second projet de règlement à l'hôtel de ville le 20 novembre 2014 et l'a publié dans le bulletin municipal le 20 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE le délai de huit (8) jours suivant la date de la publication s'est écoulé sans que la Ville n'ait reçu de signatures;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a reçu aucune signature, le Règlement 224 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter en date du 28 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'ADOPTER le Règlement 224 modifiant le Règlement de zonage 201.

ADOPTÉE

6. Infrastructures

6.1 Résolution 2014-150 - Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) : engagement des sommes du seuil minimal d'immobilisation et reddition de compte finale

CONSIDÉRANT la résolution 2014-61 ;

CONSIDÉRANT la résolution 2014-62 ;

CONSIDÉRANT la résolution 2014-87 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit préciser dans quel projet elle souhaite investir son seuil minimal d'immobilisation d'une somme de 3 150,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut utiliser une facture différente que celle prévue à la résolution 2014-110 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne réalisera pas deux projets prévus dans la TECQ, soit l'installation septique pour l'hôtel de ville et le centre communautaire (priorité 1) et le projet d'amélioration énergétique pour l'hôtel de ville (priorité 4) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'ABROGER la résolution 2014-110 ;

QUE la Ville investisse son seuil minimal d'immobilisation par le paiement de la facture # 17499 de Gilbert P. Miller & Fils Ltée pour une dépense nette de 3 834,28 \$;

ET

DE RETIRER de la reddition de compte finale les deux projets qui ne seront pas réalisés.

ADOPTÉE

7. Services publics

7.1 Résolution 2014-151 - Adoption du Plan de Mise en Oeuvre Locale en incendie de la Ville de Barkmere et des Municipalités de Montcalm-Huberdeau-Arundel

Il est proposé par le conseiller Tim Kalil, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'ADOPTER l'édition 2014 du Plan de Mise en Oeuvre Locale en incendie de la Ville de Barkmere et des Municipalités de Montcalm-Huberdeau-Arundel.

ADOPTÉE

7.2 Résolution 2014-152 – Entente inter municipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service – Approbation budgétaire 2015

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 de l'entente inter municipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service, conclue par les municipalités de Montcalm, d'Arundel, d'Huberdeau et la Ville de Barkmere, telle qu'amendée, stipule que :

« Pour les années subséquentes, 2013 et suivantes : le montant du budget servant de base sera établi par le comité inter municipal. Ce budget devra être approuvé par une résolution de chacun des Conseils municipaux, laquelle devra être adoptée en novembre de chaque année et transmise en copie conforme à chacune des municipalités participantes à l'entente. »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE la Ville de Barkmere approuve le budget servant de base de répartition du service d'incendie pour l'année 2015, lequel a été établi à 173 000\$.

ADOPTÉE

8. Affaires juridiques

8.1 Résolution 2014-153 - Procédure de vente pour non-paiement de taxes

CONSIDÉRANT QUE plusieurs contribuables ont omis ou négligé de payer leurs taxes;

CONSIDÉRANT QUE des états de compte en date du 31 octobre 2014 ont été envoyés;

CONSIDÉRANT QUE certains comptes sont en souffrance depuis plus de deux ans;

CONSIDÉRANT l'obligation légale de la Ville de recouvrer les taxes impayées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'AUTORISER la directrice générale à embaucher une firme d'avocats afin d'entamer des procédures pour recouvrer les sommes dues incluant, si nécessaire, la vente forcée des propriétés pour recouvrement de toutes les sommes dues et recouvrables selon la loi.

ADOPTÉE

9. M.R.C. et affaires gouvernementales

9.1 Rapport du maire

- a) La MRC a embauché une nouvelle directrice générale, Mme Nancy Paquette.
- b) La MRC va rencontrer le propriétaire de la pourvoirie du Lac Berval afin de conclure une entente pour l'amélioration du chemin. Ils veulent négocier pour obtenir un accès au Lac Castor, qui a été visé pour un projet de villégiature verte en terres publiques.
- c) Le Comité PGMR a formé un sous-comité afin de revoir les modalités de financement des éco-centres régionaux, dont celui d'Huberdeau, suivant les résolutions reçues de toutes les municipalités de la région Ouest, dont la Ville de Barkmere.
- d) Le Comité PGMR a également fait marche arrière sur le projet de pénalités aux municipalités pour les déchets non-conformes.
- e) Le CLD ayant été « aboli » par le gouvernement du Québec, il sera maintenu comme organisme affilié, mais son budget sera diminué de \$292,000 de la part qui venait du gouvernement provincial.

- f) Concernant la taxe sur l'essence, la MRC a retardé ce projet d'un an puisque les maires ne semblent plus très intéressés au projet actuellement.

10. Levée de la séance

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 10 janvier 2015, à 10h00, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

10.1 Résolution 2014-154 - Levée de la séance

Il est 11h15

Il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Bruce MacNab et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance du Conseil soit levée.

ADOPTÉE

Approuvé par :

Certifié par :

Luc Trépanier, Maire

Katia Morin, Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Permis et Certificats d'Autorisation pour Novembre 2014 - Ville de Barkmere

PERMIS DE CONSTRUCTION

Date	Permis			Type Constuction, réno, reconstruction, agrandissement	LDE	Description
	Year	Category	Number			
05-nov-14	2014	C	32	Rénovation	6987	Réfection de la toiture en bardeau d'asphalte du bâtiment principal
07-nov-14	2014	C	33	Rénovation	8626	Réfection de la toiture en tôle du bâtiment principal

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date	Permis			Type Constuction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage	LDE	Description
	Year	Category	Number			
19-nov-14	2014	CA	40	Ouvrage rive / littoral	2580	Rénovation de la fondation de l'abri à bateau existante (pieux) + construction d'un nouveau quai sur pieux (<i>avec démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec</i>) + Démolition d'un escalier en bande riveraine (revégétalisation) + Construction d'un trottoir et d'escalier en bande riveraine.

VIDANGES SEPTIQUE - NOVEMBRE 2014

Receiving date	LDE	Pumped date	Pumped by
09-déc-14	0120	2014-11-19	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant